

# Histoire de l'orthoptie

Cédric NIDDAM

Les prémices de l'orthoptie ont été posées en France à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le Docteur Louis Emile JAVAL (1839-1907), ophtalmologiste français, est considéré comme le père de l'orthoptie grâce à ses travaux de 1868 à 1896, cherchant le traitement du strabisme et insistant sur les exercices de la vision binoculaire. En 1895, il écrit le « Manuel du strabisme » qui donne les premières bases de la strabologie, le traitement optique du strabisme ainsi que celui de l'amblyopie par occlusion.

C'est toutefois en Angleterre que l'orthoptie a véritablement commencé à se développer. Le Docteur Ernest MADDOX (1863-1933), ophtalmologiste anglais, initie sa fille Mary MADDOX (1897-1972) au traitement orthoptique en 1919, qui devient alors historiquement la première orthoptiste. En 1929 est créée la première clinique orthoptique dans le Royal Westminster Ophthalmic Hospital de Londres. La profession naît officiellement en Angleterre en 1934 par la création du « diplôme d'orthoptique ».

La profession se développe ensuite dans le monde, en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, en Nouvelle Zélande...

En France, l'orthoptie a considérablement évolué depuis 1938. Au départ, les « aides orthoptistes » s'occupent essentiellement de strabologie et d'insuffisance de convergence. En 1956 est créé le certificat de capacité d'aide orthoptiste.

La profession est inscrite au code de la santé en 1964 avec la création d'actes propres. En 1966, le ministère de l'enseignement supérieur précise dans les grandes lignes le contenu de la formation mais sans volume de cours et durée de stage pratique définis. En 1968, le cursus passe en 3 ans avec introduction de la statistique et de la psychologie. En 1972, le diplôme change d'appellation et devient le « Certificat de capacité d'orthoptiste ». La pratique évolue progressivement avec les différents décrets de compétences. La reconnaissance du bilan orthoptique ainsi que de la prise en charge de la basse vision en 1988 attribuent à la profession un rôle de rééducation autant que de réadaptation. Cependant, le cadre de l'enseignement reste encore mal défini et se montre hétérogène dans les douze lieux de formation.

A partir de 2005, la réforme dite LMD (Licence Master Doctorat) permet à la formation des orthoptistes de prendre un tournant considérable. Pour satisfaire au niveau licence et aux champs de compétences toujours plus vastes des orthoptistes, le volume horaire de cours est considérablement augmenté et les compétences à acquérir en stage mieux définies. Il faudra des années et bon nombre de réunions pour aboutir au décret de compétences des orthoptistes publié au journal officiel le 13 décembre 2014, qui est encore à ce jour le dernier texte de référence. Avec l'universitarisation des professions paramédicales particulièrement prônée dans certaines facultés comme celle de Marseille, des évolutions sont encore à venir afin d'offrir aux futurs orthoptistes une formation initiale à la hauteur des techniques à pratiquer.

**Dr Ernest MADDOX à droite**

**Dr Louis Emile JAVAL à gauche**

*Source American orthoptic journal et  
Wikipedia*

